

18 mars 2020

Note des trois groupes d'approvisionnement en commun (GAC) du réseau de la santé et des services sociaux du Québec (RSSS)

COVID-19 — CHANGEMENT DANS LA PROGRAMMATION DES DOSSIERS

À l'attention des clients et fournisseurs du GACEQ, du GAC de l'OUEST et de SigmaSanté

Considérant la situation actuelle entourant le **Coronavirus (COVID-19)** et dans le but de concentrer les ressources pour le travail liées à la pandémie au niveau de l'industrie médicale (fournitures, équipements, produits pharmaceutiques, etc.), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) demande aux trois GAC du RSSS de reporter toutes les ouvertures de soumissions et tous les travaux des comités utilisateurs pour les futurs appels d'offres et ce, **jusqu'au vendredi 17 avril 2020, inclusivement**.

Ayant à cœur la santé et la sécurité des employés des trois GAC, les trois directions générales prennent au sérieux les directives ayant été émises par le gouvernement du Québec et l'Agence de la santé publique du Canada et mettent dès maintenant les mesures de limitation du COVID-19 auprès de leurs équipes de travail. Ils leur demandent de prioriser le télétravail jusqu'au vendredi 27 mars 2020, inclusivement. De ce fait, il est possible que les échéanciers relatifs aux diverses programmations soient bousculés. Nous vous remercions de votre compréhension.

Par ailleurs, les directions générales des trois GAC ont également pour priorité de remplir leur mission et de poursuivre leur partenariat avec tous leurs clients, et ce, pour l'ensemble des opérations. Ainsi, pour assurer que les établissements soient épaulés pendant cette crise et afin de minimiser les impacts sur les contrats en vigueur, les trois GAC revoient présentement la priorité accordée à chacun des dossiers.

LE SERVICE À LA CLIENTÈLE DES TROIS GAC MAINTENU

Les trois GAC s'engagent à maintenir le même niveau de service à la clientèle pour tous ses membres, clients et fournisseurs incluant les défis soulevés par la situation actuelle. Ils réitèrent suivre de près les lignes directrices émises par le gouvernement du Québec et l'Agence de la santé publique du Canada.

À cet effet et malgré la situation évolutive, soyez assurés que vous serez tenus au courant des différentes solutions qui pourraient être amenées dans ce contexte et que le service à la clientèle des trois corporations sera disponible pour vous accompagner dans la gestion de vos dossiers et contrats.

De votre côté, n'hésitez pas à tenir informer le service à la clientèle de votre GAC à tout moment concernant d'éventuelles problématiques de livraisons de biens et de services avec les établissements. Nous pourrions ainsi mieux vous assister dans le cadre des impacts ressentis par la pandémie du Coronavirus (COVID-19).

Pour toute question, référez-vous au service à la clientèle de votre GAC respectif.